



Projet pédagogique

Multi-site Les Lucioles



Année 2020/2021

Sommaire

Qu'est-ce qu'un Accueil Périscolaire ?	2
I) Fonctionnement des accueils périscolaires	2
A) fonctionnement général	2
B) Inscriptions	2
II) Multi-sites « Les Lucioles »	3
a) « Les Lucioles » : Pourquoi ? Comment ?	3
b) Organisation du Multi-site et locaux mis à disposition du service	3
c) Composition de l'équipe	4
d) Fonctionnement du Multi-sites	4
Accueil des enfants le matin	4
Restauration scolaire	4
Temps d'Accueil du soir et goûter	6
III) Objectifs éducatifs, objectifs opérationnels et mise-en-œuvre	7
A) Citoyenneté, Participation et Socialisation	9
B) Autonomie	10
C) Education à l'environnement (biodiversité, recyclage, alimentation)	10
D) Parentalité	11
E) Sensibilisation au handicap	12
IV) Rôle de chacun	13
A) L'organisateur	13
B) Le coordinateur	13
C) Les directrices et les directeurs	13
D) Les animateurs	14
E) Les enfants	14
F) Les familles	15
V) Les espaces de rencontres et d'échanges	15
A) Entre la direction et l'équipe d'animation	15
B) Entre l'équipe et les familles	15
C) Entre l'équipe et les partenaires	15
VI) Les activités menées au accueil périscolaires	15
VII) Evaluation qualitative et évaluation quantitative	16
Evaluation Quantitative	17
Evaluation Qualitative	17
VIII) Le budget	17

Qu'est-ce qu'un Accueil Péri-scolaire ?

Un accueil péri-scolaire ne peut avoir comme seul but « d'occuper » les enfants.

Tolérance, dignité, respect de soi-même et des autres, laïcité, refus des inégalités, démocratie par la concertation, participation aux décisions et aux responsabilités, initiative et liberté, solidarité, comptent parmi les valeurs que nous nous efforçons de favoriser, encourager, stimuler, cultiver et propager durant nos accueils.

En effet, l'accueil péri-scolaire doit être un lieu de vie où les enfants évoluent selon leurs envies dans un cadre garantissant leur sécurité morale, physique et affective ainsi que le respect de leur individualité.

Il doit offrir aux enfants un espace de liberté et de loisirs diversifiés leur permettant de développer leur autonomie, leur socialisation et donc leur citoyenneté.

L'accueil péri-scolaire est également un lieu d'écoute et de rencontres entre les différents acteurs (animateurs, enfants, parents, équipe enseignante...) leur permettant de se retrouver et d'échanger les uns avec les autres.

L'accueil péri-scolaire permet d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles et d'offrir à l'enfant des nouveaux espaces de vie éducatifs nécessaires à son épanouissement. Il s'agit d'un lieu de transition entre l'école et la maison ou entre deux périodes de classe.

L'enfant doit être au centre des préoccupations et nous devons l'aider à se construire. Notre finalité est « avec les enfants d'aujourd'hui, vers l'Homme le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible ».

I) Fonctionnement des accueils péri-scolaires

A) fonctionnement général

L'accueil péri-scolaire s'adresse à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire du Jarnisy.

Les accueils péri-scolaires sont ouverts durant toutes les périodes scolaires.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 7h00 à 8h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30 (les horaires des accueils sont adaptés aux horaires des écoles).

Les mercredis de 7h00 à 18h30.

B) Inscriptions

Les familles peuvent inscrire leur(s) enfant(s) au mois, au trimestre ou à l'année. Une période d'inscription est mise en place à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant.

Les modifications de planning peuvent être effectués pendant la permanence téléphonique (les lundis et les mardis de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h, les mercredis de 9h à 11h et de 13h30 à 17h30, les jeudis de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h et les vendredis de 8h45 à 12h).

Les familles peuvent aussi se rendre au secrétariat situé au foyer Guy Môquet de Jarny durant les ouvertures au public (les lundis, de 13h30 à 17h30 et les mercredis de 9h à 11h et de 13h30 à 17h30).

II) Multi-sites « Les Lucioles »

a) « Les Lucioles » : Pourquoi ? Comment ?

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, l'équipe de direction des accueils périscolaires de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (O.L.C) a choisi d'attribuer des noms aux quatre multi-sites.

Nous avons opté pour des noms d'insectes pour rester dans la lignée de la crèche appelée « La Coccinelle ».

Nous avons ensuite demandé aux enfants des différents multi-sites de procéder à un vote (choix entre plusieurs noms d'insectes) par le biais du concours « Un Nom Pour Mon Site ».

Chose faite, les enfants ont créé leur propre logo en rapport avec le nom choisi.

b) Organisation du Multi-site et locaux mis à disposition du service.

Le Multi-site « Les Lucioles » se compose de trois sites d'accueils ; à savoir :

- **L'école élémentaire Paul PECHE** de DONCOURT LES CONFLANS qui accueille les enfants de 6 à 11 ans.
 - Les enfants sont accueillis dans le local périscolaire attenant à l'école. Il comprend deux salles et une cour.
 - La restauration scolaire se situe à la salle polyvalente « La Maison du Temps Libre » à Doncourt les Conflans.
- **L'école maternelle Jules FERRY** de DONCOURT LES CONFLANS qui accueille les enfants de 2 à 6 ans.
 - Les enfants sont accueillis dans une salle de classe de l'école, ils disposent d'une cour avec préau.
 - La restauration scolaire se situe à la salle polyvalente « La Maison du Temps Libre » à Doncourt les Conflans.
- **L'école élémentaire Alphonse DAUDET et l'école maternelle** de GIRAUMONT qui accueillent les enfants de 2 à 11 ans.
 - Les enfants sont accueillis dans le nouveau périscolaire inauguré en 2019, attenant à la cour de l'école élémentaire. Il est constitué d'une grande salle avec accès à la cour.
 - La restauration scolaire se situe dans le périscolaire.

c) Composition de l'équipe.

Le Multi-site « Les Lucioles » est sous la responsabilité d'un coordinateur (Maxime CUVILLIEZ) et d'une directrice.

Deux secrétaires (Corinne MACIOTTA, Nadine LUTHOLD et occasionnellement Sandrine SPANIER) sont chargées du travail administratif (inscriptions, facturation, absences...) et font le lien avec la direction.

Equipe d'animation :

Ecole élémentaire Paul PECHE	Mégane SZLACHETKA Sarah DE ARAUJO PIRES Arnaud FERETTE	BAFA Stagiaire BAFA
Ecole maternelle Jules FERRY	Tiffany ATTUGA Claude BOUKHELIFA Rose Marie CIPPOLA	BAFA CAP petite enfance CAP petite enfance
Ecole élémentaire Alphonse DAUDET et maternelle de Giraumont	Anne Marie BONASSO Ange SIMON Karine GRZESZNIK Mathilde LACREUSE	BAFA BAFA CAP petite enfance BAFA

d) Fonctionnement du Multi-sites.

Accueil des enfants le matin

L'accueil débute dès **7H00**, avec la possibilité d'une arrivée échelonnée.

Les animateurs accueillent physiquement les enfants et leurs parents ; c'est-à-dire qu'ils vont à la rencontre des parents pour récupérer leur(s) enfant(s).

A **8H30** (les horaires des accueils sont adaptés aux horaires des écoles), les animateurs emmènent les enfants auprès des enseignants.

L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée dans de bonnes conditions autour d'activités calmes. Les animateurs sont auprès des enfants et animent ce temps ; ils proposent des activités.

Un petit déjeuner peut être proposé si besoin.

Restauration scolaire

Organisation de l'accueil périscolaire :

Les enfants des écoles de Doncourt les Conflans (élémentaire Paul Pêche et maternelles Jules Ferry) se retrouvent pour la pause méridienne à la Maison du Temps Libre de Doncourt les Conflans où deux salles sont mises à leur disposition, une pour chaque école.

Les enfants des écoles de Giraumont (maternelle et élémentaire Alphonse Daudet) se retrouvent à la salle périscolaire de Giraumont.

Vers **11H45** (selon l'école), les animateurs récupèrent les enfants dans leur école pour les emmener à pied dans leur lieu de restauration scolaire.

Le temps du déjeuner dure approximativement 1 heure.

Ecole élémentaire Paul Pêche de DONCOURT LES CONFLANS

La récupération des enfants se fait dans l'école à 11h45.

Une fois tous les enfants comptés et rangés, ils se rendent à la Maison du Temps Libre. Une fois le repas terminé, les enfants retournent à l'école.

Ecole maternelle Jules Ferry de DONCOURT LES CONFLANS

Les enfants sont récupérés dans les classes à **11h45**. Un passage aux toilettes est effectué. Les enfants se rendent à pied jusqu'à la Maison du Temps Libre. Une fois le repas terminé, les enfants sont ramenés à l'école dans leurs classes.

Ecole maternelle et école élémentaire Alphonse Daudet de GIRAUMONT

Les enfants sont récupérés dans la cour des écoles à **12h00**. Ils se rendent ensuite dans le périscolaire pour déjeuner. Les maternelles ont un espace réservé dans la salle, avec mobilier adapté. Une fois le repas terminé, les maternelles restent dans le périscolaire pour un petit temps calme avant de retourner à l'école, et les élémentaires vont jouer dans la cour jusqu'à l'arrivée des enseignant(e)s

Fonctionnement du temps du repas

- Chaque animateur occupe une zone et s'installe à table avec les enfants de façon à avoir une vue intégrale sur l'ensemble de la zone.
- L'animateur gère entièrement sa zone, de la distribution du repas au débarrassage.
- Il est important que les animateurs incitent les enfants à goûter à tous les aliments proposés dans le menu et doivent être vigilants à ce qu'il se passe dans leur zone.
- Il vérifie les régimes alimentaires particuliers et les allergies alimentaires (voir registre alimentaire sur le site).
- Les morceaux de pain sont limités à 2 (3 si l'enfant n'a rien mangé).
- La tenue à table : pas de casquette, chapeau, manteau. Les enfants doivent être correctement assis, ne pas se lever, ne pas hurler.
- Si un enfant renverse de l'eau, jette de la nourriture, c'est lui qui nettoie.
- Le passage aux toilettes s'effectue avant le repas, sauf urgence.
- En fin de repas, les enfants débarrassent leur table et la nettoie.
- Les enfants ne doivent pas sortir du restaurant avec de la nourriture. Tout est mangé sur place.
- Les animateurs se répartissent à table avec les enfants et partagent leur repas avec eux (privilégier les tables « turbulentes »).
- Les enfants participent aux différentes tâches de service, ils rangent leur chaise et sortent dans le calme.
- Les jeux/jouets sont interdits à table.

Elaboration des repas

Les repas sont confectionnés par la société « ELIOR » dont la cuisine centrale se situe à Verdun pour les sites de Doncourt les Conflans et par l'EHPAD les Opalines pour Giraumont.

Le repas est composé comme suit : entrée, plat adapté, fromage, dessert, eau et pain.

Il est veillé notamment à l'équilibre nutritionnel de l'enfant.

Les allergies alimentaires sont signalées sur la fiche d'inscription et sur la fiche sanitaire de l'enfant. Une copie du PAI est transmise au gérant de cuisine. Les régimes particuliers sont respectés.

Toutes les cinq semaines, une commission menus est mise en place, où sont réunis gérant cuisine, diététicien, coordinateur du service et les directeurs des multi-sites.

Les enfants soumis à un régime alimentaire particulier ne peuvent être accueillis sans qu'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) ne soit mis en place.

Temps d'Accueil du soir et goûter

Les accueils concernent un nombre important d'enfants et contribuent à leur épanouissement autant qu'à l'apprentissage de la vie sociale. Les activités éducatives diversifiées contribuent à multiplier les champs d'apprentissage pour les enfants.

Il est important que les animateurs puissent recenser les besoins et les envies des enfants afin de leur proposer une prise en charge efficace et ce dans le respect du projet éducatif et du projet pédagogique. Des projets d'animation sont mis en place chaque trimestre et les activités qui en découlent également. Lorsque les animateurs sont en binôme, ils doivent proposer des activités différentes et inciter les enfants à s'inscrire dans l'une ou l'autre.

L'organisation mise en place doit permettre à chaque enfant de s'épanouir, tout en contribuant à la réussite de son parcours éducatif et à son intégration dans la société.

Les animateurs aidés par les enfants sont en charge de la préparation du goûter qui se doit d'être équilibré (un produit fruitier, un produit céréalier, un produit laitier et une boisson).

La durée du goûter est d'une vingtaine de minutes, lavage des mains et débarrassage de la table compris.

Après le goûter, les enfants poursuivent les activités qu'ils ont commencées ou en commencent d'autres.

Après **17H30**, un temps d'autonomie cadré leur est proposé afin de terminer la journée en douceur.

L'accueil et la prise en charge des enfants par les familles

Les familles sont invitées à reprendre leurs enfants dans l'enceinte même de l'accueil périscolaire.

L'enfant est pris en charge par l'accueil périscolaire à partir de l'instant où les parents ou la personne qui l'accompagne le remet à un animateur.

Les parents doivent transmettre à la direction toute information nécessaire au bon fonctionnement de la journée et les précisions concernant le bien-être et la reprise de l'enfant.

La prise en charge par l'accueil périscolaire se termine à la remise de l'enfant par un animateur aux parents ou exclusivement à toute personne nommément désignée sur la fiche d'inscription (si une autre personne que celle autorisée vient chercher l'enfant, la directrice du site devra être prévenue, et l'enfant ne sera pas autorisé à repartir avec cette personne) ;

Une pièce d'identité est susceptible d'être demandée.

Aucun enfant mineur ne sera autorisé à repartir seul sans autorisation écrite des parents.

Aucun enfant mineur ne sera autorisé à être récupéré par un autre enfant mineur, sauf dérogation écrite des parents.

Retard

Lorsque les animateurs ne peuvent joindre le responsable légal d'un enfant au-delà de l'heure de fermeture du site (18H30), le contact est pris avec un autre parent ou une personne désignée. Si les personnes ne sont pas joignables, l'enfant est confié à la gendarmerie.

Accueil d'enfant en situation de handicap

Les locaux n'étant pas forcément adaptés, l'équipe fera son possible pour accueillir les enfants en situation de handicap.

Un travail éducatif sera mis en place afin de placer l'enfant dans toutes les conditions nécessaires à son épanouissement et sa sécurité.

Un P.A.I. (Plan d'Accompagnement Individuel) sera alors mis en place.

III) Objectifs éducatifs, objectifs opérationnels et mise-en-œuvre

Les activités s'inscrivent dans un parcours d'initiation et de découverte artistique, culturelle, scientifique, technique et sportive. Des projets d'animations et un programme d'activités sont construits en tenant compte des projets d'écoles et du programme fédéral des Francas qui regroupe :

- Les Droits de l'enfant, ATEC (citoyenneté)

- Centre A'ERE, jardiniers en herbe (éducation relative à l'environnement)
- Malles pédagogiques (Sensibilisation au handicap, art plastiques, jeux collectifs, musique, yoga/relaxation, orientation...)

Les objectifs visés par l'accueil périscolaire s'inscrivent pleinement dans l'ensemble des articles contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Nous avons travaillé en équipe pour déterminer nos conceptions éducatives et pédagogiques. Nous nous sommes accordés sur différentes définitions.

Pour nous, un **enfant** est un être humain à part entière, qui mérite le respect, un potentiel à révéler à lui-même. Les enfants ont leurs expériences, leurs connaissances, qui sont différentes des nôtres mais ne valent pas moins. Nous avons des différences d'expériences, de responsabilité, d'innocence, de milieux dont nous venons, mais pas de valeur. **L'éducation** va viser à apprendre, partager des valeurs avec l'enfant. Son objectif est de rendre autonome l'enfant, de lui permettre de s'intégrer en société. L'adulte va protéger l'enfant, l'encadrer pour qu'il puisse, à terme, s'imposer ses propres normes. **L'animation** doit permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles choses, dans le partage, la joie, le rire, le plaisir. Animer, c'est insuffler la vie dans un groupe pour que tous aient envie de s'épanouir, de grandir et de vivre ensemble. Enfin, **la pédagogie** est la manière dont nous choisissons d'éduquer les enfants.

Nous avons décidé de nous inspirer cette année des conceptions pédagogiques de **Janusz Korczak** et de **Fernand Deligny** : notre pédagogie sera ainsi basée sur le **respect de l'enfant, de l'enfance**, du vécu de chacun tout en tenant compte de la société qui ne laisse pas de place aux plus jeunes. Nous choisissons ainsi d'être **fraternels** de leurs problèmes, de nous poser de manière **authentique**, sans jouer de rôle, pour leur permettre à leur tour de se trouver. La **liberté** occupera une place importante : liberté de faire, ne pas faire, de s'exprimer, de débattre. Nous souhaitons nous questionner sur le pouvoir que nous, adultes, exerçons sur les enfants en mettant en œuvre une **pédagogie non punitive** basée sur la sanction réparatrice et s'appuyant sur les dispositifs de médiation tels que ceux proposés par J. Korczak. En plus de cela, chaque site a ses outils propres, inspirés de différents pédagogues. A Giraumont, l'équipe travaillera sur les supports pédagogiques Montessori pour les plus petits, tout comme à la maternelle Jules Ferry. L'espace sera repensé en fonction de cela, pour donner la possibilité à l'enfant de disposer du matériel en autonomie. A l'école P. Pêche, le site sera également repensé en termes d'espaces afin de pouvoir permettre aux enfants d'avoir un accès direct aux différentes thématiques abordées, de les rendre palpables : ainsi, la nature ne sera plus un sujet abstrait, mais bien abordé par la présence d'un poisson, d'un coin dédié au jardinage. Tout sera fait pour que les choses soient concrètes, en s'inspirant autant que possible de Célestin Freinet. Toujours sur ce site, les différents jeux et activités proposés devront permettre à chacun de trouver son compte : ils seront variés, créateurs de nouvelles circonstances, comme le faisait Deligny, permettant à l'enfant de se trouver, de grandir, de se définir.

Notre action éducative, visant à favoriser le développement des potentialités de chacun tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale, est axée sur quatre points. A savoir :

- la citoyenneté, la participation et la socialisation
- l'autonomie
- l'éducation à l'environnement et l'hygiène de vie
- la parentalité
- la sensibilisation au handicap

A) Citoyenneté, Participation et Socialisation.

Nous définissons la citoyenneté comme étant l'état de citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'un groupe et de participer à la vie de ce groupe. Elle confère des droits et des devoirs à l'individu.

Citoyenneté et participation sont des notions étroitement liées. En effet, l'accès à la citoyenneté passe aussi par la participation des enfants accueillis.

L'accessibilité au plus grand nombre : accueil d'enfants porteurs d'handicap.

L'enfant a un rôle actif au sein des accueils périscolaires ; cela lui permet de se sentir concerné par le monde dans lequel il évolue et l'aidera à tenir son rôle de citoyen lorsque le moment sera venu.

Il en est de même pour la socialisation que nous définissons comme un processus par lequel un individu apprend et intériorise les différents éléments (valeurs, principes, etc...) de son groupe ; ce qui lui permet de construire sa propre identité et de s'adapter aux autres groupes (vivre ensemble).

Nous parlons ici de processus de socialisation car elle n'est pas innée, elle se construit tout au long de la vie.

Moyens mis en œuvre :

- Mise en place d'un cadre réglementaire (charte) conférant des droits et des devoirs à l'enfant.
- Faire connaître les Droits de l'Enfant et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant grâce à la malle pédagogique mise en place et participation au concours international des droits de l'enfant (affiche, photo, poème, chanson, vidéo et photo).
- Mise en place d'espaces où l'enfant a la parole : forums, boîte à idées...
- Favoriser la prise de décision en permettant à l'enfant de choisir les activités qu'il souhaite réaliser (utilisation des différentes malles pédagogiques des FRANCAS pour les pratiques éducatives : Activités découvertes scientifiques, culture et citoyenneté, activités sportives, activités manuelles, etc...)
- Favoriser la prise de parole.
- Intégrer les règles de vie au sein d'un collectif (mise en place d'une charte de vie sur chaque lieu d'accueil).
- Favoriser les échanges entre les enfants et entre les enfants et les adultes.

- Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.
- Favoriser la mixité, le brassage.
- Développer le respect mutuel : jeux de sociétés, jeux collectifs.
- Favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap grâce à la mise en place d'un protocole d'accord entre les différents acteurs (mise à disposition d'une animatrice FRANCAS).

B) Autonomie

Nous définissons l'autonomie comme étant la capacité à se conduire soi-même. L'autonomie fait appel à différentes sphères chez l'enfant et elle intervient aussi bien dans son développement moteur, cognitif, social, affectif que moral.

Il s'agit pour nous de créer des situations de formation et d'accompagner l'enfant dans sa construction pour ensuite se dégager progressivement afin d'éviter toute situation de dépendance.

Moyens mis en œuvre :

- Proposer des « temps libres » que l'enfant occupe comme il le souhaite et ce dans les limites du cadre.
- Permettre à l'enfant de choisir ses activités (libres ou programmées).
- Faire participer l'enfant à la vie collective, à la vie quotidienne des accueils : débarrasser la table, ranger après une activité, boîte à idées, forums, etc...
- Chaque enfant participe à la mise en place des activités ainsi qu'au rangement.
- Responsabiliser l'enfant sur les différents temps du quotidien : chef de rang, chef de table, etc...

C) Education à l'environnement (biodiversité, recyclage, alimentation).

L'éducation à l'environnement et au développement durable permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture.

L'éducation à l'environnement vise à former des citoyens conscients, responsables et respectueux des autres et de leur environnement, capables de participer à l'action et la prise de décision collective.

L'action éducative relative à l'environnement doit permettre à chacun de découvrir que ses actes et ses comportements peuvent avoir des effets sur son environnement ; c'est en favorisant cette prise de conscience qu'elle peut aider chacun à devenir un bon citoyen.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est souvent associée à la notion d'écocitoyenneté.

Moyens mis en œuvre :

- Sensibiliser l'enfant aux problèmes liés à la vie humaine (bruit, pollution, économie d'énergie, etc...).
- Faire connaître la notion de tri sélectif à l'enfant et l'inciter à trier ses déchets.
- Instauration du tri sélectif sur les accueils.
- Favoriser le recyclage pour la mise en place des activités.
- Éviter les gaspillages (matériel, eau, alimentation...).
- Peser des déchets alimentaires le midi.
- Observation de la faune et de la flore : création d'un hôtel à insectes, etc...
- Sensibiliser l'enfant à l'équilibre alimentaire.
- Favoriser l'approvisionnement local, la qualité des aliments.
- Mise en place de goûters équilibrés.
- Partenariat avec le dispositif Centre A ère des FRANCAS.
- Créer, entretenir un jardin ou jardinière (fleur, légumes).

D) Parentalité

Le terme de « parentalité » désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.

Au-delà du statut juridique conféré par l'autorité parentale, c'est un processus qui conjugue les différentes fonctions de la dimension parentale : matérielle, affective, morale et culturelle. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quel que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Les familles des enfants inscrits sur nos accueils sont des partenaires primordiaux dans la prise en charge que nous proposons. En effet, ce sont elles qui nous confient leur(s) enfant(s) et sans enfant nous n'existerions pas ; c'est sur un principe de coéducation que nous évoluons avec les familles. Nous allons cette année développer des actions pour favoriser la rencontre entre parents sur des sujets qui les concernent en tant que parents (éducation, informations sociales).

Moyens mis en œuvre :

- Favoriser les échanges entre les familles et notre service.
- Animations parents-enfants (à plusieurs moments de l'année des rencontres seront organisées autour d'une activité (goûter).
- Permettre aux familles de participer à la vie des accueils en les mettant à contribution (partage des compétences, etc...).
- Formation des équipes pédagogiques à la place des parents dans les ACM (mise en place de groupe de pilotage et de cycle de formation, participation à des rencontres style speed dating...).
- Mise en place de pôles d'information familles.
- Instauration d'espaces de rencontres directement sur les accueils (boîte à messages, goûter préparé par les enfants à l'attention des parents... kermesse de fin d'année).

E) Sensibilisation au handicap

Toutes les structures sont en mesure d'accueillir un enfant en situation de handicap. Pour atteindre cet objectif des outils sont mis à dispositions pour sensibiliser les enfants aux différents handicaps.

C'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités culturelles ou sportives que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité dont la société a besoin.

L'enrichissement est aussi celui des autres enfants, dans la connaissance mutuelle, le regard porté sur les personnes en situation de handicap. En vivant au quotidien, en jouant et en pratiquant ensemble des activités les enfants apprennent la tolérance, le respect des différences, le partage et la solidarité.

Moyens de mise en œuvre :

Mise en situation, expérimenter de nouvelles sensations, jouer ensemble pour voir le handicap d'une autre façon.

Pour cela nous serons guidé par une animatrice « accessibilité FRANCAS » pour mettre en place différents ateliers de sensibilisation au handicap avec les enfants et leurs permettre :

- de mieux comprendre le handicap dans ses conséquences multiples et les mécanismes de compensations
- de belles prises de consciences
- de créer des liens et échanges
- d'apprendre à mieux communiquer
- de revenir sur les idées reçues
- de mettre en place des bonnes pratiques managériale et de collaboration
- d'expérimenter différentes situations de handicap
- mise en place de soirée parentalité sur le thème du handicap
- location des malles pédagogiques FRANCAS

Voici quelques idées de jeux ou d'activités à faire avec un groupe d'enfants :

- repas dans le noir ou les yeux bandés
- discuter avec des casques anti-bruit
- simplifier un texte
- suivre les instructions
- décoder des images
- loto des odeurs
- loto tactile
- dessinez c'est gagné...

IV) Rôle de chacun

A) L'organisateur

L'accueil périscolaire est un service proposé par la communauté de communes Orne Lorraine Confluences (OLC) et dont la gestion est confiée à l'association départementale des Francas de Meurthe et Moselle.

L'OLC définit les grandes orientations éducatives et alloue au prestataire (les Francas) un budget de fonctionnement.

- Il est responsable de l'accueil périscolaire du Jarnisy
- Il veille au respect de la réglementation relative aux centres de loisirs
- Il s'assure de l'application du projet Educatif
- Il met à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à l'encadrement pour assurer un accueil de qualité aux enfants
- Il est le garant de la sécurité physique et morale des enfants et des acteurs éducatifs
- Il entretient les locaux

B) Le coordinateur

- Il doit coordonner les actions enfance prévues par le projet Educatif Local
- Il est l'autorité hiérarchique des animateurs et des directeurs du service périscolaire
- Il a des missions diverses

C) Les directrices et les directeurs

- Ils sont les garants de la mise en œuvre du projet éducatif de l'organisateur et des valeurs des Francas dans la direction des différents accueils
- Ils réalisent des actions éducatives du projet éducatif local concernant le périscolaire
- Ils construisent et Co-animent les projets pédagogiques en faisant de la place de l'enfant une priorité
- Ils font des droits de l'enfant une réalité éducative
- Ils accueillent les parents et les rendent acteurs des loisirs de leurs enfants
- Ils dynamisent le partenariat avec l'éducation nationale
- Ils développent tous types d'actions et de partenariat engendrant la réussite éducative des enfants en accord avec les organes décisionnelles
- Ils assurent l'information et la communication du projet auprès du plus grand nombre
- Ils animent les réunions d'équipes pédagogiques

- Ils assurent un cadre serein permettant l'épanouissement des équipes et le bon fonctionnement des accueils
- Ils soutiennent les équipes dans leurs fonctions en organisant leur formation
- Ils sont les responsables de la gestion budgétaire des actions
- Ils assurent la bonne gestion administrative des actions
- Ils sont force de propositions
- Ils prennent en compte les suites à donner des différentes réunions
- Ils garantissent le respect de l'échéance des actions
- Ils participent aux réunions d'équipe
- Ils établissent un rapport trimestriel de leurs actions.

D) Les animateurs

- Ils participent à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Ils planifient et organise des projets d'animations et des projets d'activités
- Ils appliquent et contrôle, les règles de sécurité dans le déroulement des activités
- Ils favorisent le dialogue, l'accueil des familles et du public
- Ils participent aux réunions d'équipe
- Ils contribuent à la mise en place du projet des Francas
- Ils veillent quotidiennement à la sécurité et à l'hygiène du groupe d'enfants placés sous leur responsabilité ainsi qu'au respect du matériel mis à leur disposition
- Ils sont chargés de donner forme et vie aux projets d'activités (programmées, spontanées etc...)

E) Les enfants

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour l'épanouissement de sa personnalité, son apprentissage de la vie sociale et sa réussite scolaire. Cela peut être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir d'autres centres d'intérêts.

Mettre l'enfant au centre des débats, c'est contribuer à son épanouissement grâce à la responsabilisation par rapport :

- A la vie quotidienne
- A la vie collective
- Aux matériels
- Aux locaux
- Aux activités
- Aux différentes personnes intervenantes dans ce temps périscolaire

Les enfants viennent aux accueils périscolaires pour passer de bons moments et profiter des activités proposées.

F) Les familles

Les familles sont des éléments majeurs, sans elles, les accueils périscolaires ne peuvent pas exister. En effet, ce sont bien eux qui nous confient leur(s) enfant(s) ; que serait un accueil périscolaire sans enfants ?

V) Les espaces de rencontres et d'échanges

A) Entre la direction et l'équipe d'animation

Les membres de l'équipe se rencontrent tout au long de la journée ; les temps d'échanges ne sont donc pas toujours formels (transmission des appels, demande particulière...).

Cependant, il est important de mettre en place des temps d'échanges formels au cours de la journée et/ou de la semaine.

Tout au long de la journée ils sont amenés à se rencontrer.

Une réunion d'équipe est dispensée tous les jeudi après-midi de 13h30 à 15h30. Cette réunion a pour but de transmettre des informations collectives, des documents, les plannings enfants... Elle permet également de faire le bilan sur les jours passés et de préparer les jours à venir.

B) Entre l'équipe et les familles

La plus part du temps des échanges avec les familles se font sur l'accueil périscolaire, la présence physique au quotidien est très importantes.

Les échanges téléphoniques sont néanmoins très fréquents.

Un temps d'échange formel dans l'année à lieu lors de la kermesse annuelle et d'autres temps sont mis en place avec le développement de la parentalité.

C) Entre l'équipe et les partenaires

Des Réunion ponctuelle pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs peuvent être planifiées.

Les échanges téléphoniques et les mails restent aussi un moyen d'échange fréquent.

VI) Les activités menées au accueil périscolaires

Les activités s'inscrivent dans un parcours d'initiation et de découverte artistique, culturelle, technique et sportive. Un programme d'activités construit en tenant compte des projets d'écoles et du programme fédéral des FRANCAS (les droits de l'enfant, ATEC, centre A'ERE, jardiniers en herbe...) regroupe :

- Ateliers manuels : réalisation de décors, d'objets divers...

- Activités sportives : jeux de coopérations, d'oppositions ...
- Jeux collectifs : jeux de société, grands jeux...
- Activités en lien avec les thèmes abordés (halloween, Noël...)
- Participation d'intervenants extérieurs pour des ateliers musicaux, sportifs...

Les activités sont essentiellement courtes du fait de l'échelonnement des arrivées et des départs des enfants. Il est possible de mettre en place des activités plus longues en direction des enfants qui fréquentent l'accueil de manière régulière. Dans la mesure du possible et après 17h30 les animateurs laissent à l'enfant le choix de son activité (travail scolaire, lecture, jeux, activités manuelles, repos...) en groupe ou individuellement, dans la salle d'activité ou en extérieur, si possible, quand le temps le permettra.

Trait d'union entre l'école et les familles, ces lieux d'accueil sont attentifs à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens, à la vie collective, à l'hygiène.

VII) Evaluation qualitative et évaluation quantitative

Elle se fait tout au long de sa mise en place pour apporter les modifications, dans le but de répondre au plus près aux besoins des enfants, évaluer son impact et son lien avec les objectifs pédagogiques. Des outils sont mis en place permettant d'évaluer la prestation à différents niveaux.

L'évaluation se fait sur deux plans :

- Avec les enfants de manières collectives
- Avec les animateurs et le directeur en équipe

Il s'agit d'apprécier :

- **La pertinence**

Les objectifs étaient-ils adaptés au public, à ses besoins ?

- **L'efficacité**

Les objectifs ont-ils été atteints ? Pourquoi ?

- **L'efficience**

Les effets obtenus ont-ils été à la hauteur des moyens mis en place ?

- **L'utilité**

L'action a-t-elle eut un impact sur les enfants ? Sur leur comportement ?

- **La cohérence**

Les objectifs et les actions mis en œuvre sont-ils bien la traduction des priorités souhaitées ?

Deux aspects de l'évaluation : **quantitative et qualitative**

Evaluation Quantitative

- La mobilisation du groupe autour des activités, en obtenant l'adhésion de tous ou une partie du groupe.
- Le déroulement des activités par l'utilisation avec les enfants du planning pour voir la progression tout au long de la semaine, du mois ou du trimestre.
- Un tableau d'évaluation formalisé et adapté aux enfants pour quantifier et interpréter leur participation.

Evaluation Qualitative

L'ensemble des éléments recueillis au fil des restitutions de journée avec les enfants permet de traiter les informations recueillis et d'en dégager une évaluation plus globale avec l'équipe, axée sur plusieurs aspects qualitatifs comme :

- L'impact du type d'activité sur les enfants,
- La capacité à développer du lien dans l'accueil périscolaire (relation, ambiance...),
- L'impact sur l'accueil périscolaire,
- Le ressenti de l'équipe et des enfants,
- La capacité à mobiliser l'ensemble des enfants,
- L'intérêt des activités proposées.

VIII) Le budget

Le budget nous permet de fixer des points de repère tout au long de l'année, de savoir si ces résultats réels correspondent à ce qui avait été planifié ou anticipé.

Le budget d'un multi-site repose sur le nombre de présences enfants définit par le tableau ci-dessous et ne prend en compte en terme de charges que ce qui est relatif à son fonctionnement, c'est-à-dire le matériel pédagogique, les prestations pédagogiques, le gouter et du divers (trousses de soins, matériel d'entretien, frais administratifs...)

		Matin	Midi & Repas	Soir
Pédagogique (matériel + prestations)		0,41 €	0,06 €	0,41 €
Frais de fonctionnement		0,05 €		0,05 €
Gouter + Collation				0,20 €
Budget autorisé	1,18 €	0,46 €	0,06 €	0,66 €

Il est calculé chaque mois de manière informatique et les comptes s'ajustent à chaque dépense de sorte à connaître en permanence le montant disponible, et qu'ils puissent être transmis au service comptable du siège départemental de manière régulière.